

Amicale des Écrivains Régionaux (ADER)

52 rue des Pigeonniers - 12310 Séverac-l'Eglise

PRIX ADER 2018 Concours de nouvelles Règlement

- 1 - L'Amicale des Écrivains Régionaux (ADER) organise son 4^{ème} concours de nouvelles **du 1^{er} janvier 2018 au 28 février 2018**. Aucun thème n'est imposé. Le concours est ouvert à tous les auteurs (es) de langue française, résidant en France ou à l'étranger.
- 2 - Les organisateurs du concours, leur famille, les membres du jury ne peuvent y participer.
- 3 - Chaque candidat (e) ne peut envoyer qu'une seule nouvelle.
- 4 - Le texte sera dactylographié et envoyé en quatre exemplaires. La nouvelle ne devra pas excéder 12 pages de format A4 soit 18.000 signes (définition du signe : lettre, chiffre, signe de ponctuation, symbole ou espace entre mots). Les pages seront obligatoirement numérotées et reliées par une agrafe. Dès réception un codage garantissant l'anonymat du candidat sera effectué. L'emploi d'un pseudonyme est autorisé. Les textes non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs, mais détruits.
- 5 - Chaque candidat (e) s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente. La nouvelle ne devra pas avoir été primée dans un autre concours. Du seul fait de leur participation, les auteurs (es) garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne la propriété de l'œuvre présentée.
- 6 - Le droit de participation au concours est de 5 euros pour l'œuvre proposée.
- 7 - La nouvelle sera adressée du **1^{er} janvier 2018 au 28 février 2018**, le cachet de la poste faisant foi, accompagnée de la fiche d'inscription et du règlement (Par chèque bancaire à l'ordre de L'ADER), en courrier simple au Siège de l'Amicale. Les dossiers adressés postérieurement ne seront pas retenus. Les auteurs (es) qui souhaitent obtenir un accusé de réception de leur envoi devront joindre une enveloppe timbrée portant leurs nom et adresse.
- 8 - Le Jury sera composé de membres de l'ADER et des lauréats (es) des deux précédents concours.
- 9 - Le concours comporte deux Prix (1^{er} et 2^{ème} Prix). L'annonce des Prix sera faite lors d'un Salon du Livre, dont le lieu sera précisé ultérieurement. Les lauréats devront être présents à ce Salon pour la remise de leur Prix.
- 10 - La nouvelle qui aura obtenu le 1^{er} Prix sera publiée dans un bulletin de l'Amicale et l'auteur (e) recevra un diplôme. Si la nouvelle a été publiée dans un livre, le (la) lauréat (e) recevra des bandeaux à mettre sur ce livre. Le (la) lauréat (e) du 2^{ème} Prix recevra un diplôme. Les lauréats (es) recevront également des lots en nature. Une information sera faite sur le site Internet de l'Amicale et sur sa page Facebook.
- 11 - Au cas où les textes reçus ne présenteraient pas une qualité suffisante ou ne seraient pas assez nombreux, l'Amicale se réserve la possibilité d'annuler le concours sans avoir à justifier sa décision auprès des auteurs (es) qui seront avertis (ies) de cette annulation et recevront leur texte en retour. Tous les textes seront détruits après la proclamation des résultats.
- 12 - La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

FICHE D'INSCRIPTION *

TITRE DE LA NOUVELLE :

Nom : Prénom :

Adresse Code postal : Ville :

Téléphone (s) : Courriel :

Je reconnais avoir lu et accepté sans restriction le règlement du concours.

Date

Signature

*Accompagnée d'un chèque de 5 €.

CODE ADER :